



Achat véhicule d'occasion

Par **BadRaf**, le 25/11/2014 à 13:27

Bonjour,

Je ne sais pas si je post au bon endroit, désolé par avance si ce n'est pas le cas.

Voilà mon problème,

J'ai acheter un véhicule d'occasion à un particulier.

Lors de ma visite à la préfecture je me suis vu refusé la demande car il manque la signature d'un des deux propriétaires.

J'appel le vendeur il me dit de lui envoyer le certificat de cession et la carte grise pour les faire signé par sa femme, je lui oppose le fait que je n'aurais alors plus aucun document attestant de la vente en ma possession et lui demande qu'il vienne près de chez moi pour signer conformément les documents.

Il refuse. Quel sont mes droits et recours?

Cordialement.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Lag0**, le 25/11/2014 à 13:38

Bonjour,

Il va bien falloir vous mettre d'accord tous les deux !

Vous êtes tout aussi responsable que votre vendeur de cette erreur (vous aviez bien vu que la carte grise était aux 2 noms), donc chacun doit y mettre du sien.

Le vendeur n'a pas plus obligation à venir chez vous signer que vous à aller chez lui...

Par **BadRaf**, le **25/11/2014** à **13:43**

Je n'avais malheureusement pas vu la présence du deuxième nom, j'avoue être en tort de ce côté là.

Mais la solution de tous envoyer ne me semble pas judicieuse.

Par **moisse**, le **25/11/2014** à **14:44**

Effectivement, il suffit que le vendeur adresse un nouveau certificat de cession correctement signé pour clore l'affaire.

Vous lui adressez donc un nouveau certificat signé de votre part avec une enveloppe timbrée et c'est tout.

Vous le prévenez en lui rappelant que tant que la carte grise n'est pas mutée, ceux sont ses points qui vont valser et ses sous avec.